



La pratique et le développement de la randonnée pédestre
La santé et la sauvegarde de l'environnement

RANDO SANTÉ®

**Cotisation Marchà pied et Licences FFrandonnée
SAISON 2020 / 2021**

NOM et PRENOM:

	Tarifs	Total
<u>Licences FFrandonnée</u>		
IRA : individuelle responsabilité civile et accidents corporels.....	28,00 €	
IMPN : individuelle responsabilité civile et accidents corporels.....	38,00 €	
FRA : familiale responsabilité civile et accidents corporels.....	55,80 €	
FMPN : familiale responsabilité civile et accidents corporels.....	75,80 €	
TRAMP : familiale Monoparentale responsabilité civile et accidents corporels.....	31,60 €	
L'adhérent prend acte qu'il peut souscrire des garanties complémentaires proposées par la Fédération Française de Randonnée. Ces garanties sont facultatives		
Abonnement à Passion Rando.....	8,00 €	
Cotisation association Marchà pied une personne	11 €	
Cotisation association Marchà pied deux personnes	22 €	
Sur-cotisation Marche Aquatique une personne	10 €	
Sur-cotisation Marche Aquatique deux personnes	20 €	
Chèque à l'ordre de « Association Marchà pied »	TOTAL	

► Faire remplir le certificat médical de « **non contre-indication à la pratique de la Rando Santé® et/ou de la Marche Aquatique** » fourni par l'association par son médecin **tous les ans**.

► Droit à l'image : autorisation de prises et de diffusions de photographies : **OUI** **NON**

A

Le

Signature